

**Péréquation inter-coopératives pour le financement de la
distribution de la presse quotidienne d'information
politique et générale**

Contribution de la Coopérative d'éditeurs MLP

*En réponse à la consultation publique
ouverte par le CSMP le 20 juillet 2012*

Contribution présentée pour le Compte de la
Coopérative Messageries Lyonnaises de Presse,
au nom de son Conseil d'Administration
et des éditeurs sociétaires qu'il représente,
par Jean-Claude Cochi, Président du Conseil d'Administration de la Coopérative
et Patrick André, Directeur délégué de la Coopérative.

Sommaire

Contenu

<i>Rappel de la consultation du CSMP</i>	3
<i>Remarques liminaires</i>	5
a. L'absence de prise en compte du modèle de produit et du cahier des charges	6
b. Les précautions et réserves sur les données et méthodes retenues.....	8
c. La problématique du périmètre d'affaires et des activités non-presse.....	10
d. La problématique de péréquation de SPPS	11
e. La problématique de péréquation du niveau 2 et l'affectation du surcoût historique et spécifique de la SAD	11
<i>I. Commentaires relatifs à « l'analyse des coûts liés aux lourdeurs administratives de Presstalis »</i>	12
<i>II. Commentaires relatifs à « la détermination des surcoûts spécifiques liés à la distribution de la presse quotidienne »</i>	14
<i>III. Commentaires relatifs aux « avantages structurants et mécanismes de péréquation informelle existant actuellement au sein de Presstalis »</i>	18
<i>IV. Commentaires relatifs à la « proposition d'un mécanisme de péréquation »</i>	20
<i>V. Conclusions et positions de la Coopérative MLP relatives aux mécanismes et principes de péréquation</i>	23

Rappel de la consultation du CSMP

« Exposé

Dans le cadre de sa mission générale et en application de l'article 17 de la loi du 2 avril 1947, le Conseil Supérieur des Messageries de Presse "assure le bon fonctionnement du système coopératif de distribution de la presse et de son réseau". A ce titre, le Conseil supérieur, conjointement avec l'Autorité de Régulation de la Distribution de la Presse, est notamment garant «*du respect des principes de solidarité coopérative et des équilibres économiques du système collectif de distribution de presse* ».

Dans ce cadre, l'Assemblée du Conseil Supérieur a adopté, le 22 décembre 2011, la décision n° 2011-03 relative à la mise en place d'une péréquation inter-coopératives pour le financement de la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale. Cette décision prévoit en son point I) l'élaboration d'un mécanisme de péréquation inter-coopératives et charge le Président du Conseil Supérieur de proposer à l'Assemblée, dans un délai maximum de neuf mois, les modalités d'un mécanisme de péréquation inter-coopératives permettant de répartir équitablement entre tous les éditeurs de journaux et de publications de presse adhérant aux coopératives, les charges liées à la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale. Par délibération du 10 janvier 2012, l'Autorité de Régulation de la Distribution de la Presse (ARDP) a rendu le point I) de cette décision exécutoire.

Faisant application de l'article 3.6 du règlement intérieur du Conseil supérieur et en accord avec le Bureau du Conseil supérieur, le Président a désigné le 6 avril 2012, le Cabinet Mazars en qualité d'expert afin de l'assister dans la préparation des mesures qu'il lui incombe de préparer en application du point I) de la décision n° 2011-03.

Le Cabinet Mazars a remis son rapport au Président le 20 juillet 2012.

Mesure envisagée

La mesure envisagée a pour objet l'établissement, sur la base des conclusions auxquelles est parvenu le Cabinet Mazars, d'un mécanisme de péréquation inter-coopératives qui vise à répartir entre toutes les entreprises de presse adhérant aux coopératives, de façon objective, transparente et non discriminatoire, les efforts nécessaires pour assurer la couverture des surcoûts liés à la distribution des quotidiens d'information politique et générale.

Le mécanisme de péréquation proposé est fondé sur une évaluation précise des surcoûts spécifiquement engendrés par les contraintes propres à la distribution de la presse quotidienne, et excluant toute prise en compte de surcoûts pouvant découler de lourdeurs administratives et logistiques ou dépourvus de justifications économiques.

Pièces accessibles

- [Loi du 2 avril 1947](#)
- [Rapport de M. Bruno Lasserre du 2 juillet 2009 - Propositions pour une réforme du Conseil Supérieur des Messageries de Presse](#)
- [Décision n° 2011-03 du CSMP du 22 décembre 2011 relative à la mise en place d'une péréquation inter-coopératives pour le financement de la presse quotidienne d'information politique et générale](#)
- [Délibération n° 2012-01 de l'ARDP du 10 janvier 2012](#)
- [Déclaration du CSMP du 10 mai 2012 relative aux menaces pesant sur le système de distribution de la presse](#)
- [Délibération du CSMP du 10 mai 2012 relative aux mesures à prendre sans délai pour garantir l'équilibre économique du système collectif de distribution de la presse](#)
- [Lettre de mission adressée par le Président du CSMP au Cabinet Mazars le 6 avril 2012](#)
 - [Rapport du Cabinet Mazars du 20 juillet 2012 \(version non confidentielle\) »](#)

Source : www.csmpresse.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=331&Itemid=331

Remarques liminaires

A plusieurs reprises le rapport Mazars évoque la péréquation que devra supporter « MLP ».

En fait il semble que l'objectif compris soit de faire supporter à notre Coopérative et aux publications qu'elle distribue le « coût » de la péréquation afin de neutraliser, voire faire disparaître sa concurrence ce qui a d'ailleurs fait, depuis quelques temps, l'objet de la plupart des décisions du CSMP (*proposition de gels des transferts, délais de préavis gelant la concurrence, recherche de la mise en place d'une contribution financière à la péréquation des quotidiens*).

Faire peser sur un opérateur le poids d'une péréquation des coûts identifiés chez un concurrent en situation dominante et qui s'est vu de surcroît récemment préservé de la concurrence grâce à des délais de préavis dérogatoires du droit commun et des usages, représente un obstacle anti-concurrentiel d'une ampleur telle qu'aucune décision à cet égard ne pourrait s'envisager, a minima, sans une consultation préalable de l'Autorité de la concurrence.

Le fait qu'il soit considéré par certains que Presstalis rendrait un service public en distribuant les quotidiens est une libre interprétation d'une situation ou un acteur dominant s'est arrogé un monopole de distribution sans qu'il ne lui en ait jamais été fait obligation. Ses difficultés économiques conduisent aujourd'hui Presstalis à habiller sa position monopolistique d'un sacerdoce d'intérêt général, c'est une posture politique.

En vérité, Presstalis n'a pas de mission de service public et a conçu un modèle commercial, social et industriel de la distribution dont les pertes sont de sa responsabilité, mais en aucun cas celle de MLP.

MLP qui est préoccupée par la situation du marché ne cherche pas à se soustraire à la distribution de la presse quotidienne, mais au contraire considère, en responsabilité, qu'elle pourrait être en mesure d'exécuter la réalisation de ce service dans des conditions économiquement plus performantes et dès lors, à des conditions moins coûteuses pour l'ensemble du secteur.

MLP distribue dans ses dépôts de niveau 2 toutes les publications (Presstalis compris, dont les quotidiens) aux conditions de tous les dépôts autres que SAD (*c'est-à-dire sans le surcoût de rémunération dont bénéficient les SAD*) y compris à chaque fois que c'est nécessaires les tournées de l'après-midi.

Ceci étant rappelé, la lecture et l'analyse du rapport Mazars appelle un certain nombre de remarques liminaires d'une extrême importance que nous détaillons ci-après :

a. L'absence de prise en compte du modèle de produit et du cahier des charges

La consultation du CSMP avait pour objet de déterminer « **les efforts nécessaires pour assurer la couverture des surcoûts liés à la distribution des quotidiens d'information politique et générale** » elle précisait notamment que « **Le mécanisme de péréquation proposé est fondé sur une évaluation précise des surcoûts spécifiquement engendrés par les contraintes propres à la distribution de la presse quotidienne, et excluant toute prise en compte de surcoûts pouvant découler de lourdeurs administratives et logistiques ou dépourvus de justifications économiques.** »

On ne peut que s'étonner de l'objet même de cette consultation dès lors où elle exclut toute appréhension du modèle de produits (barèmes, tarifs, cahier des charges afférent) pour ne s'intéresser qu'aux « **surcoûts** ». Il paraît pourtant nécessaire de s'interroger sur ce que l'on définit comme des « surcoûts » alors même que les produits facturés ne couvrent pas les coûts objectifs liés au contrat commercial proposé par Presstalis à ses clients éditeurs de quotidiens.

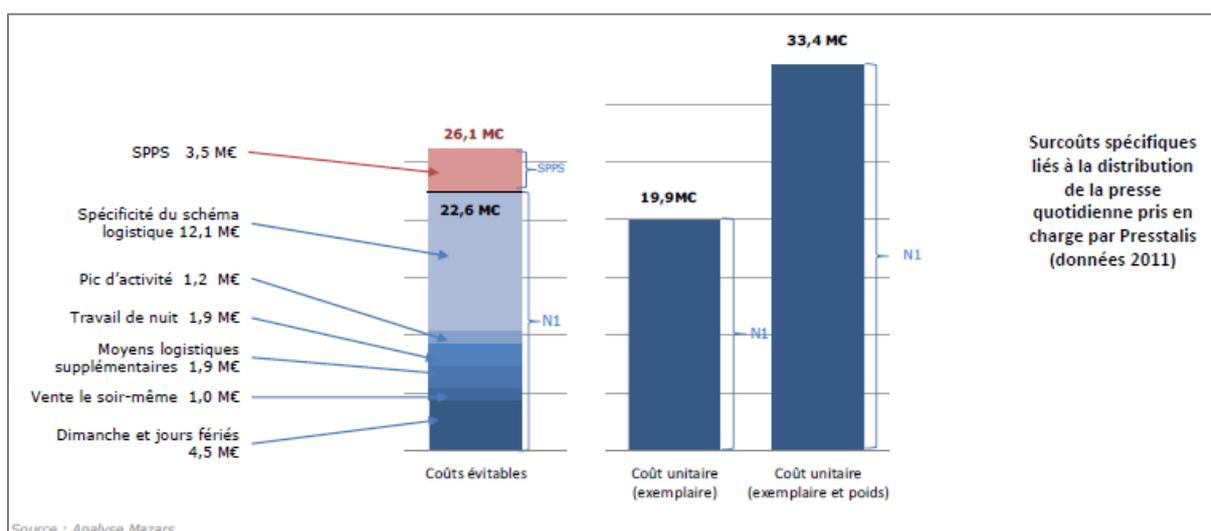
Ainsi, on ne peut que profondément regretter que le modèle de distribution, et donc le cahier des charges qui le structure, n'ait à aucun moment fait l'objet d'une étude approfondie permettant de s'assurer la cohérence du modèle de produits proposé par la messagerie.

Autant que les surcoûts historiques mis en avant dans le rapport Mazars, il est en effet flagrant que c'est la complexité du cahier des charges consenti, et plus exactement et surtout l'incapacité de Presstalis à faire respecter dans ses barèmes les surcoûts liés au cahier des charges mutualisé pour l'ensemble des quotidiens, qui déséquilibre le système que leur assure Presstalis. Le fait de ne pas avoir intégré dans ses barèmes et tarifs la réalité des surcoûts liés aux avantages commerciaux concédés est ainsi à l'origine principale des défaillances économiques de ce système. On s'interroge d'ailleurs sur les modalités d'allocations, de dimensionnement et de dotations des aides publiques (il faut rappeler que le niveau 2 ne reçoit aucune aide alors qu'il assure une grande partie des charges et surcoûts spécifiques aux quotidiens) alors que le déséquilibre relève des conséquences de la politique commerciale mise en oeuvre.

Il faut rappeler que dans un système mutualisé normal et cohérent, la péréquation se fait sur les coûts objectifs d'un système établi à partir d'un cahier des charges communs. Toute dérogation à ce système doit faire l'objet d'une dé-péréquation des coûts hors cahier des charges.

Le schéma présenté en page 15 du rapport Mazars met en avant au titre « des surcoûts spécifiques liés à la distribution de la presse quotidienne » une liste de 7 catégories qui sont en fait spécifiques à différents quotidiens dont 26,1 millions de « coûts évitables ».

Nous ne pouvons à aucun moment adhérer à la formulation du rapport Mazars quand il affirme « *Au total, nous estimons que le niveau des surcoûts spécifiques liés à la distribution de la presse quotidienne, actuellement pris en charge seulement par Presstalis, et qui serait à retenir comme base de calcul d'une péréquation ... est estimé à 26,1 M€ en 2011.* » (page 14) ces charges évoquées comme « spécifiques » et « évitables » incombant très largement à la seule responsabilité des contractants et en particulier de Presstalis (même s'il existe des coûts spécifiques à la distribution des quotidiens comme on le verra plus loin).



Source : Rapport Mazars, page 15.

En conséquence, il n'est pas recevable que les choix commerciaux d'un acteur, en l'occurrence Presstalis, aient pour conséquence de faire supporter à d'autres acteurs non concernés, en l'espèce les publications distribuées par MLP, une quote-part d'un déficit qualifié improprement de surcoût. Il s'agit en l'espèce d'une « taxation » et non pas d'une péréquation sur des charges objectivées sur un cahier des charges mutualisé.

L'objectif rappelé dans le rapport Mazars en l'occurrence « de répartir ces charges de manière équitable entre les différents acteurs, ce montant (devant) faire l'objet d'un partage entre ces acteurs » ne peut ainsi être tenu « équitablement » dès lors où les déficits relèvent principalement ou globalement d'une problématique commerciale.

C'est la raison pour laquelle MLP considère que la seule péréquation possible et acceptable est une péréquation de moyens, laissant à chaque messagerie assurant le groupage sa responsabilité commerciale et donc économique sur tout ou partie de la distribution des quotidiens à partir d'un cahier des charges commun et donc mutualisé.

Tout service échappant à ce cahier des charges doit faire l'objet d'une facturation ad hoc. C'est le principe pratiqué par MLP avec l'ensemble de ses éditeurs.

Enfin, on soulignera que le rapport Mazars met bien en avant qu'au niveau interne Presstalis « on peut considérer que les magazines « financent » les quotidiens ; cette situation est notamment **le résultat des tarifs pratiqués : les barèmes alimentent cette péréquation implicite** ; les sociétaires ont été amenés à financer une partie des pertes de Presstalis, mutualisant ainsi la **perte attribuée** aux quotidiens. ». On regrettera que cette approche n'ait pas été retenue dans l'analyse de la problématique de péréquation sectorielle, autant qu'on remarquera que sont intégrées dans le périmètre quotidiens, des publications qui relèvent plutôt de la presse magazine.

Toute cette situation des quotidiens découle probablement de l'histoire et en particulier, du poids du syndicat du livre dans les imprimeries, est-ce pour autant que les publications doivent payer ? Autre réflexion, dans l'étude MAZARS, quid de l'Equipe, du Turf... ?

b. Les précautions et réserves sur les données et méthodes retenues

Le rapport Mazars utilise des données fournies par les différents acteurs du marché.

Parmi celles-ci un certain nombre d'entre elles sont issues des données de la comptabilité analytique de Presstalis.

MLP a toujours rappelé que les clés de répartition et les unités d'œuvres retenues afin de paramétrer une comptabilité analytique sont par nature arbitraires. En conséquence elle ne peut accepter que soit prises en compte des données analytiques afin de mettre en œuvre une politique de péréquation ayant une conséquence sur son compte d'exploitation et sur le coût de distribution des publications qu'elle distribue.

Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur mais d'un état de fait. La comptabilité analytique d'une entreprise est un élément structurant de sa politique de gestion, voire de sa politique commerciale, elle n'a pas de valeur exogène à la différence des comptes, ratios et agrégats sociaux.

A titre d'illustration, le rapport Mazars qui souligne que « *la comptabilité analytique de Presstalis montre que la filière des quotidiens est déficitaire, et celle des magazines profitable* » compare 3 méthodes d'analyse afin de mesurer les surcoûts spécifiques aux quotidiens : la méthode des coûts évitables, la méthode des coûts à l'exemplaire et la méthode des coûts au poids et à l'exemplaire.

Contrairement à ce qui est commenté, les écarts de résultats ne sont pas anodins ou marginaux : de 19,9 millions d'euros à 33,4 millions d'euros, en passant par 26,1 millions d'euros. Soit un écart de 13,5 millions d'euros (+68% entre les deux extrêmes).

On comprend que la comptabilité analytique pourrait de la même façon présenter des résultats très différents selon la méthode retenue.

Dire que « *cet intervalle d'estimation encadre et conforte le résultat obtenu selon la méthode des coûts évitables* » est un constat très arbitraire malgré le respect que l'on doit au Cabinet Mazars qui a été confronté à une lettre de mission aussi complexe que politique.

En raison de l'importance du groupe Presstalis et de ses structures centrales et de siège, ces écarts peuvent conduire à des résultats extrêmement divergents d'une méthode à l'autre.

A cela s'ajoute une problématique d'entrelacement des allocations de moyens entre presse quotidienne, presse magazine et activités non-presse (exemple Kiala) :

- Des quotidiens présentent une activité magazine significative,
- Des hebdomadaires bénéficient des moyens de distribution des quotidiens,
- Des produits non-presse bénéficient de l'ensemble du système.

A ce titre, on ne peut pas partager l'affirmation de Mazars ^{page 10 de son rapport} selon laquelle « *On parle de « flux chauds » (des quotidien s-ndlr-) par opposition aux « flux froids » des publications* » on sait que de nombreuses publications, en particulier hebdomadaires sont distribuées en flux chauds et que ce serait une grave erreur méthodologique et de principe de mutualisation que d'affecter les charges de flux chauds aux seuls quotidiens.

Nous sommes en conséquence en désaccord avec le principe de « *raisonnement d'ensemble retenu dans le rapport du Cabinet Mazars (qui) a consisté à répondre à une question simple : quel montant économiserait-on si les quotidiens étaient traités comme des magazines, c'est-à-dire en flux froids ?* » (Confère page 12 du rapport).

MLP qui ne distribue sur son niveau 1 que de la presse magazine s'est d'ailleurs organisée afin de distribuer en flux chauds les publications qui le lui demandent.

Comment ces entrelacements sont-ils pris en compte en termes d'analyse de coûts et en termes de barèmes ? Cette question n'est pas traitée dans le rapport Mazars et on peut craindre que les impacts sur l'enveloppe des charges à péréquer au titre des quotidiens en soit sensiblement alourdie (frais de siège, allocations d'infrastructure, coûts de transport).

Enfin nous tenons à souligner que la problématique de capillarité évoquée dès la page 10 du rapport Mazars n'a aucun impact sur les coûts de traitement du niveau 1 et ne doit avoir aucun impact sur les éventuelles charges à péréquer.

c. La problématique du périmètre d'affaires et des activités non-presse

Au regard de sa missions qu'il définit lui-même, le CSMP *"assure le bon fonctionnement du système coopératif de distribution de la presse et de son réseau"* et conjointement avec l'Autorité de Régulation de la Distribution de la Presse, il est notamment garant *« du respect des principes de solidarité coopérative et des équilibres économiques du système collectif de distribution de presse »*.

On devra donc insister sur le périmètre d'activité concerné par la péréquation des charges des quotidiens. Il apparaît que la péréquation devrait porter sur le périmètre de groupage : Presse et Hors-Presse (tels que définis par le CSMP : AL – Assimilé Librairie, PP (Para-papeterie), EY (encyclopédie et collections), PM (Produits Multimédia).

Les activités hors groupage c'est-à-dire « non-presse » (exemple Kiala, e-Commerce, téléphonie, papeterie, etc...) peuvent-elles ou doivent-elles échapper à la péréquation ? Mais avant même cela, comment ces activités, leurs charges, leurs dotations aux investissements, leurs mobilisations financières et leurs pertes d'exploitation sont-elles prises en compte dans l'analyse des coûts et même dans les clés analytiques ?

Il serait inacceptable que la péréquation exonère ce périmètre tout autant qu'une partie de ses charges directes et indirectes puisse lui être affectée et vienne augmenter l'enveloppe de péréquation qui serait supportée par la presse magazine en général et MLP en particulier.

Aucune information n'est donnée concernant l'analyse des moyens, chiffre d'affaires, pertes ou bénéfices, investissements et mobilisations financières des activités non-presse du groupe Presstalis, y compris la presse « importée » qu'elle soit quotidienne ou périodique.

Il n'est pas envisageable d'accepter un principe de péréquation qui ne traiterait pas de façon approfondie et transparente de cette problématique du périmètre « non-presse » et du périmètre « import ».

d. La problématique de péréquation de SPPS

Le rapport Mazars intègre SPPS dans le niveau 1 en précisant : « *La société SPPS est assimilable selon nous au niveau 1 car, contrairement aux autres dépôts, elle est la seule à assurer la distribution de la presse quotidienne à Paris, et donc à assumer les charges spécifiques en découlant. Ce surcoût est estimé, selon la même méthode du coût évitable, à 3,5 M€* » page 13, rapport Mazars.

Nous sommes en désaccord total avec cette approche, tous les dépôts sans exception assurent « seuls » sur leur zone de chalandise la distribution de la presse quotidienne. D'ailleurs, le Rapport Mettling intégrait bien SPPS dans le périmètre de niveau 2 et non de niveau 1 de Presstalis.

Cette approche n'est donc pas acceptable et les surcoûts spécifiques SPPS doivent donc être totalement sortis de l'enveloppe dite « de péréquation » spécifique aux quotidiens.

e. La problématique de péréquation du niveau 2 et l'affectation du surcoût historique et spécifiques de la SAD.

Le rapport Mazars rappelle que la péréquation est déjà intégrée dans la commission versée au niveau 2 par les éditeurs : « *... au niveau 2, les dépôts de presse traitent indifféremment des quotidiens et des magazines, que ces dépôts relèvent de Presstalis, de MLP ou d'entreprises indépendantes, si bien que les surcoûts spécifiques sont déjà pris en charge par l'ensemble des acteurs, et pas seulement par Presstalis* » rapport Mazars, page 10.

Cependant, il est symptomatique que le surcoût supporté sur les SAD ne relève en aucun cas des quotidiens mais de l'organisation et de la structure de coûts historiques et spécifiques des SAD et que ces surcoûts sont supportés par les magazines, et en particulier les magazines MLP, du fait de l'exclusivité de distribution dont bénéficient les dépôts.

Dès lors où la SAD bénéficie de conditions de distribution 39% plus élevées que celles d'un autre dépôt, on peut selon l'approche du Cabinet Mazars considérer que ces surcoûts relèvent des seuls « lourdeurs administratives » et « surcoûts historiques » des SAD puisque les surcoûts spécifiques aux quotidiens sont déjà intégrés dans la rémunération « standard » des dépôts.

Ce surcoût devrait dans tous les cas être déduit pour la Presse Quotidienne et Magazine en général, et pour les Magazines MLP en particulier, de l'enveloppe de péréquation des surcoûts spécifiques des quotidiens quand elle aura été déterminée.

MLP considère ainsi que le surcoût payé aux SAD, filiale à 100% de Presstalis, est de 4 millions d'euros par an sur son périmètre d'activité 2012, et devrait faire l'objet d'une contribution de péréquation de la part de Presstalis de la même façon qu'il est envisagé de faire contribuer MLP aux surcoûts spécifiques des quotidiens.

Il est en effet avéré que les diffuseurs desservis par les SAD devraient et pourraient être desservis aux mêmes conditions que tous les autres dépôts.

Dans l'hypothèse de la mise en place d'une péréquation financière à laquelle seraient soumises ses publications, MLP considère donc que celles-ci devront bénéficier d'un « à valoir » de 4 millions d'euros par an.

I. Commentaires relatifs à « l'analyse des coûts liés aux lourdeurs administratives de Presstalis »

On remarquera que cette partie cruciale n'est que peu développée.

Etablie à 73,9 millions d'euros par Bruno Mettling, elle est réduite pour l'essentiel au surcoût social qui représenterait à lui seul près de 90% de celle-ci (64,9 millions d'euros), le reste serait les surcoûts de siège (9 millions d'euros). Cette évaluation a été ramenée à 61,5 millions d'euros répartis à hauteur de 47 millions d'euros sur le niveau 1 (SPPS compris !) et 14,5 millions d'euros sur le niveau 2.

Sans aucune explication de détail ce surcoût est imputé à hauteur de 24,4 millions d'euros aux quotidiens et 37,1 millions d'euros aux magazines. C'est l'effet des clés de la comptabilité analytique de Presstalis dont le cabinet Ricol précise que « les options d'allocations de la comptabilité analytique de Presstalis n'ont pas d'incidence significative sur l'approche des surcoûts spécifiques des quotidiens ».

Rien cependant ne permet de vérifier cette analyse puisque le Cabinet Mazars a pris soin de rappeler qu'il n'avait aucunement fait un audit ou apprécié les comptes ou chiffres proposés par les acteurs sollicités, Presstalis compris et qu'il n'émettait à cet effet aucune opinion ^{page 5}
du rapport Mazars

En conséquence MLP émet toutes réserves sur le fait qu'aucun coût « historique » de même nature ne figure dans les coûts spécifiques liés à la distribution de la presse quotidienne lesquels sont susceptibles de constituer l'enveloppe qui ferait l'objet d'une péréquation supportée en particulier par les éditeurs MLP.

On remarquera notamment à titre d'illustration que dans ces coûts spécifiques sont inclus des coûts relatifs à SPPS qui ne sont pas des coûts de niveau 1 et qui ne sont pas spécifiques aux quotidiens.

On ajoutera que l'absence de prise en compte du périmètre d'activité hors presse et diversification ne permet pas de s'assurer que les charges sont parfaitement réparties sur l'ensemble du périmètre Presstalis (cf point c, page 8 de cette contribution).

II. Commentaires relatifs à « la détermination des surcoûts spécifiques liés à la distribution de la presse quotidienne »

L'analyse des surcoûts spécifiques menée par le Cabinet Mazars met en avant des spécificités qui ne sont non pas structurelles mais conventionnelles, autrement dit ces spécificités ont été concédées commercialement par Presstalis à différents éditeurs de quotidiens.

Ceci a conduit à une situation de multiples cahiers des charges et permettant qu'une mutualisation limitée des processus industriels et des moyens de transport qui génèrent des coûts excessifs.

Ces coûts ne sont donc pas spécifiques à la presse quotidienne mais spécifique à Presstalis.

Le rapport Mazars évoque « de nombreuses spécificités » « de pratiques historiques », « d'évitement d'étape » (page 28 du rapport Mazars) qui sont des situations nées d'accord commerciaux passés historiquement entre les parties sans que les coûts afférents ne soient nécessairement couverts par les produits.

C'est ainsi qu'au-delà des coûts, on souhaite souligner que malgré cette complexité, les barèmes proposés aux quotidiens sont moins élevés que ceux proposés aux magazines. Ainsi, cette combinaison a pour effet de peser sur le déficit d'exploitation de l'activité de distribution des quotidiens.

Il faut souligner que les éditeurs de quotidiens ont marqué récemment leur volonté de trouver les moyens de faire se rapprocher leurs différents cahiers des charges.

Dans les coûts intégrés par le Cabinet Mazars dans les « coûts spécifiques » certains, on l'a vu, ne peuvent à l'évidence faire partie de leur périmètre, d'autre ne peuvent l'être que partiellement.

- **Les coûts qui ne peuvent relever du périmètre des charges spécifiques :**
 - SPPS : il s'agit d'une activité de niveau 2 et d'un appareil spécifique prenant la place d'un ou plusieurs dépôts. Les pertes de SPPS sont donc parfaitement évitables. Les surcoûts et contraintes que subit SPPS sont les mêmes que connaissent les dépôts de la couronne parisienne, y compris sur les quotidiens, et doivent être traités selon la même logique que les autres dépôts. Dans le tableau présenté en page 31 de son rapport, l'écart entre SPPS et la SAD de Nantes est bien évidemment dû à l'écart de volume d'activité des 2 unités qui ont bien l'une et l'autre des activités de niveau 2 (coût : 3,5 millions d'euros selon le rapport Mazars).

- Vente le soir même : il s'agit d'un système dérogatoire au cahier des charges général. Il devrait faire l'objet d'une facturation ad hoc auprès des éditeurs bénéficiaires ou demandeurs. Dans les barèmes et tarifs MLP, on dissocie bien ce qui est intégré dans le service garanti par le cahier des charges général (barème) et ce qui relève de prestations ou dispositions particulières faisant l'objet d'une facturation spécifique auprès de l'éditeur demandeur (tarif) - (coût : 1 million d'euros selon le rapport Mazars).
- **Les coûts qui ne peuvent relever que partiellement du périmètre des charges spécifiques**
 - Transports additionnels spécifiques : le cadencement des quotidiens est effectivement supérieur à celui des magazines. Cependant, pour les uns comme pour les autres, les impondérables conduisent à des possibilités de retard. Si ceux-ci sont très dommageables pour un quotidien (risque de non mise en vente, au regard de sa périodicité) il faut se poser la question de l'ampleur de l'impondérable (nombre de dépôts ou diffuseurs potentiellement impactés) et s'interroger sur le coût relatif de cette disposition logistique. Le coût avancé par le Cabinet Mazars correspond à un manque à gagner équivalent à 1,7 million d'exemplaires vendus. Ce chiffre apparaît extrêmement élevé et nécessiterait un approfondissement du tableau fourni page 36 du rapport Mazars (coût : 1,9 million d'euros selon le rapport Mazars).
 - Travail de nuit : le travail de nuit n'est pas une activité spécifique aux quotidiens mais plutôt dédié à la tension des flux que nécessite la presse, y compris magazine, et a fortiori les hebdomadaires. MLP dispose ainsi d'une équipe de nuit alors qu'elle ne distribue pas de quotidiens. Le travail de nuit, y compris au niveau 2, est une conséquence d'une organisation de la vente qui fait de la rotation des nouvelles parutions sur les points de vente un atout déterminant pour assurer le chiffre d'affaires. On ne peut évaluer ce que serait le niveau des ventes si les publications n'étaient pas mise en place à l'ouverture des points de vente de presse, mais il paraît inapproprié d'attribuer le travail de nuit aux seuls quotidiens alors que c'est un atout partagé avec la presse périodique (coût : 1,9 million d'euros selon le rapport Mazars).

- Spécificité du schéma logistique : certains arguments mis en avant dans le rapport ne sont pas recevables au titre de la spécificité des quotidiens. La structure sur-capacitaire des moyens de transport n'est pas une spécificité des quotidiens. Il en est de même pour les magazines, les messageries ne pouvant pas se permettre de décaler des périodiques à flux tiré (à l'exemple des hebdomadaires). De même les coûts d'approche doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas. Au contraire on peut comprendre que d'autres arguments démontrent une corrélation structurelle entre les coûts constatés et les besoins des quotidiens du fait de leur organisation actuelle. C'est le cas des flux directs imprimerie (DI) qui permettent de transporter et de garantir des délais d'acheminement compatibles avec les exigences des quotidiens à partir de sites d'impression peu concentrés.

Par ailleurs, la pertinence du modèle économique des ARM reste une question en débat du fait des faibles informations et données que nous avons sur ce modèle d'organisation alors même que le rapport Mazars évoque aussi des raisons historiques expliquant certaines particularités. Enfin, il faut souligner que la prise en charge du transport des quotidiens vers les sites de niveau 1 n'apporte pas d'économies de mutualisation à Presstalis, mais des charges qui ne sont pas refacturées aux éditeurs de quotidiens ni prises en compte par eux, comme c'est le cas pour la presse magazine (coût : *12,1 millions d'euros selon le rapport Mazars*).

On sait que des économies sont attendues avec l'accord des éditeurs des quotidiens. Selon un rapport du Cabinet Price on sait que 5 millions d'euros d'économies minimum sont rapidement envisageables. Les modifications des schémas industriels quotidiens (fermeture de l'imprimerie de Bournezeau, décentralisation du Monde) prévues fin 2012 devraient y contribuer.

Si on mutualisait les 2 circuits (DI et ARM optimisées), les taux de remplissage des liaisons ARM vers les dépôts passeraient à 88% sans surcoût et on pourrait économiser alors au total près de 8 millions d'euros (coûts DI, déduction faite des surcoûts des approches ARM dont les camions sont plutôt remplis).

Bien évidemment pour parvenir à cela il faudrait convenir d'un cahier des charges commun.

- Travail du dimanche et jours fériés : tous les quotidiens ne sont pas distribués le dimanche, il se pose donc la question de savoir si la distribution du dimanche forme une charge « mutualisable » ou une charge ad hoc qui devrait être payée par son ou ses utilisateurs (prestation complémentaire). Un complément d'étude nous apparaît indispensable à ce titre. Pour ce qui est des jours fériés on peut d'ailleurs avoir la même opinion (coût : 4,5 millions d'euros selon le rapport Mazars).
- Les coûts qui relèvent spécifiquement du périmètre des charges spécifiques.
 - Gestion du « pic » sur les centres de traitement (1,2 million d'euros selon le rapport Mazars).

Globalement, l'assiette des surcoûts spécifiques, au regard des chiffres rapportés par le Cabinet Mazars, ne peut en aucun cas atteindre 26,1 millions d'euros mais doit se situer dans une fourchette qui va, à l'extrême, de 1,2 à 21,6 millions d'euros pour se situer à une valeur moyenne de l'ordre 10,2 millions d'euros.

On remarquera que l'enveloppe des aides publiques perçues par Presstalis pour le compte des quotidiens est située dans la fourchette haute des surcoûts spécifiques.

Cette problématique doit donc faire l'objet d'une étude approfondie avant de recevoir une quelconque validation des montants qui seront finalement retenus.

Il nous apparaît très important de souligner que les analyses comparatives menées entre MLP et Presstalis établissent que « *le N1 MLP est comparable au N1 Presstalis* » et que « *la distribution des quotidiens impliquerait un surcoût de l'ordre de 20 millions d'euros* » ^{voir pages 50 et 51 du rapport.} Toutefois la capacité d'achat de Presstalis (volume transport et traitement logistique) est presque 5 fois plus élevée que celle de MLP et une comparaison en l'état n'est pas très représentative pour un secteur d'activité où les effets de seuil sont très importants. Nous maintenons que les coûts directs de Presstalis devraient être sensiblement inférieurs à ce qu'ils sont au regard de leur volume d'activité.

III. Commentaires relatifs aux « avantages structurants et mécanismes de péréquation informelle existant actuellement au sein de Presstalis »

Le rapport met en avant que l'activité « Quotidiens » peut engendrer des « externalités positives ».

En page 55 de son rapport, le Cabinet Mazars souligne ainsi que « *il convient de remarquer que (les) résultats obtenus (pertes de la branche quotidiens et gains de la branche magazines - ndlr) sont obtenus moyennant des choix d'allocations analytiques* », « *or le choix de ces allocations... a plutôt tendance à allouer des coûts moins élevés aux quotidiens que d'autres clés* », « *en réalité le résultat positif de la branche publications doit sa situation en grande partie à l'activité hors presse qui lui est attribuée* ».

Ces mentions confortent les réserves et demandes que nous avons exposées plus haut en ce qui concerne l'assiette de la péréquation et la pertinence des chiffres analytiques avancées par Presstalis.

Deux grandes catégories d'avantages sont définies : les avantages matériels et les avantages immatériels.

Cette approche qui ne fait pas l'objet d'une valorisation, avance que « *les publications sont susceptibles de retirer des avantages de la distribution des quotidiens nationaux dans le cadre de l'utilisation d'un réseau partagé* » cependant on peut parfaitement avoir une vision inverse. Si les quotidiens apportent de la régularité de fréquentation, les magazines apportent l'essentiel (les trois quarts au moins !) du chiffre d'affaires qui assure la pérennité économique des points de vente de presse.

Il est par ailleurs mis en avant que les synergies logistiques sont faibles, mais le fait que la préparation des magazines et des quotidiens aient été séparée, au contraire de ce qui se pratique dans les dépôts est un choix industriel tout autant que celui de sous-traiter une grande partie de la branche Magazine à Géodis (site de Bonneuil) qui est de fait la messagerie Magazine de Presstalis et une sorte de 3ème acteur du secteur.

Dans ces conditions, il paraît hasardeux de considérer qu'il ne peut y avoir que peu, ou pas, de synergies logistiques et transport entre quotidiens et magazines.

Ceci apparaît d'autant plus surprenant qu'il semble établi que les synergies sont significatives sur le niveau 2, y compris sur des sites importants comme celui de la SAD de Nantes pris en exemple.

Tout autant qu'il n'est pas démontré que les quotidiens apportent des avantages matériels aux magazines, il apparaît que les externalités immatérielles positives sont tout aussi faibles. Le Cabinet Mazars conclut qu'il n'y a pas d'avantages significatifs, ni du point de vue des statistiques de vente, ni en termes de flux chaud, ni en termes de réseau diffuseurs, ni en termes de génération de ventes additionnelles « *les quotidiens n'apparaissent pas constituer les titres les plus générateurs de ventes liées* » page 64, rapport Mazars.

On constate que rien ne justifie du point de vue des externalités positives, que les publications magazines reçoivent un bénéfice du fait de l'activité des quotidiens.

Ce constat repose la question de la justification d'une possible péréquation des charges des quotidiens constatées par Presstalis auprès de toute la presse Magazine et en particulier des publications distribuées par MLP, alors que celles-ci n'en tire aucun avantage ni bénéfice quantifiable.

De fait, la péréquation envisagée revient à faire subir à MLP une majoration du coût de distribution de ses magazines afin de supprimer toute possibilité de concurrence par le prix.

Il s'agit donc non pas « *d'un mécanisme de péréquation inter-coopératives qui vise à répartir entre toutes les entreprises de presse adhérant aux coopératives, de façon objective, transparente et non discriminatoire, les efforts nécessaires pour assurer la couverture des surcoûts liés à la distribution des quotidiens d'information politique et générale.* » Lettre de mission du CSMP au Cabinet Mazars **mais d'une péréquation visant à supprimer définitivement toute possibilité de concurrence à MLP. Il s'agit en fait d'une péréquation des charges supportées par les publications magazines et hors-presse distribuées par Presstalis du fait des charges attribuées aux quotidiens par la comptabilité analytique de Presstalis.**

Un tel principe de péréquation est par nature anticoncurrentiel.

La seule voie acceptable est une péréquation de moyens où MLP serait en mesure de distribuer tout ou partie des quotidiens nationaux dans le cadre d'une péréquation de moyens (la péréquation de moyens est de fait celle pratiquée dans les dépôts).

IV. Commentaires relatifs à la « proposition d'un mécanisme de péréquation »

La proposition faite par le Cabinet Mazars en matière de « proposition de mécanismes » appelle un certain nombre de commentaires.

La problématique de l'assiette de péréquation

Deux points posent problèmes :

- i. Il n'est pas cohérent ni acceptable que « La clé de répartition proposée pour l'assiette de la péréquation » puisse correspondre au prorata des ventes montants forts comptabilisées au niveau 1 par les deux messageries, incluant les ventes de presse métropolitaine et export, à l'exclusion des imports, hors presse et diversification.
Ceci laisserait un avantage substantiel à Presstalis qui par l'effet d'une péréquation ne pesant pas sur ses activités import, hors presse et diversification et de sa position dominante pourrait exclure MLP de ces marchés (*notamment pour ce qui concerne l'import et la diversification du fait de la position dominante de Presstalis sur le marché*).
- ii. Par ailleurs, le poids des magazines, suppléments ou produits de collections distribués avec les quotidiens, ainsi que les hebdomadaires ou périodiques « traités » en tant que quotidiens, devraient faire l'objet d'une intégration dans le périmètre « Périodique » soumis à une éventuelle péréquation, de même que les publications intégrées au périmètre « Quotidiens » mais qui n'en ont pas les caractéristiques, notamment de périodicité.

La problématique d'actualisation de l'assiette de péréquation

Techniquement il sera important de préciser le taux de décroissance pris en compte. Car le nombre de quotidiens n'est pas une donnée nécessairement explicite, pas plus que le flux aller (en nombre d'exemplaires ? ; en valeur d'affaires ? ; en poids ?).

De plus, ne prendre en compte qu'une décroissance en valeur des seuls exemplaires du système coopératif peut être délicat : si un acteur important abandonne la vente au numéro pour une partie substantielle de son volume antérieur il ferait supporter par sa seule décision éditoriale un surcoût important à toute la branche alors qu'il continuerait à bénéficier du réseau de la vente au numéro.

Ceci n'est pas à exclure du fait des opportunités qui peuvent être offertes aux quotidiens en matière de portage, système qui bénéficie lui-même d'un niveau d'aides publiques très important.

Une telle possibilité de transfert de charges repose la problématique des produits et donc des barèmes. Ne pas faire supporter à un éditeur les conséquences sectorielles d'une décision de politique commerciale met en danger tout le secteur et relève d'un problème concurrentiel aigu dès lors où un système de péréquation est précisément établi dans une logique de solidarité.

L'actualisation devrait donc se faire, par exemple, en comparant l'ensemble de la diffusion payante et gratuite des quotidiens, y compris dans leur forme électronique, afin que les surcoûts que générerait une décision volontaire ne pénalisent pas les autres acteurs du marché.

Il se pose en effet à ce niveau la question de l'intégration des quotidiens gratuits et des exemplaires gratuits des quotidiens payants à la liste des contributeurs possibles à la péréquation des coûts spécifiques des quotidiens.

Ne serait-il pas contradictoire, voire discriminatoire, qu'un quotidien qui accroît sa part de distribution gratuite puisse faire payer par des tiers (presse magazine notamment) l'excédent de charges qui naîtrait de sa réduction d'activité sur le périmètre payant ?

Un même éditeur peut-il bénéficier directement ou indirectement d'aides publiques ou de contribution de péréquation alors qu'il développe par ailleurs une activité presse adossée à une distribution gratuite ?

Nous pensons que le CSMP et le Cabinet Mazars auraient dû s'intéresser aux conséquences du fort développement de la distribution gratuite qui est sans aucun doute un facteur important de la baisse des ventes des quotidiens (notamment en région parisienne et sur les très grandes villes) et de la dégradation de la couverture des coûts de distribution par les produits issus des barèmes.

La péréquation ne saurait équitablement être mise en place sans que la question de la diffusion gratuite n'ait été tranchée.

L'actualisation de la répartition de l'assiette de péréquation

Tel qu'il est présenté, le système de péréquation apparaît très clairement comme un moyen de faire « payer » MLP (en tant que messagerie).

Il se pose donc la question de l'aspect éventuellement discriminatoire de la péréquation envisagée et de son mode de répartition.

Dans un système où les donneurs d'ordre (mandants) sont les éditeurs, la péréquation devrait être supportée par tous les éditeurs pour chacune de leurs publications et chacun des acteurs « non presse » recourant au système de distribution des coopératives et messageries de Presse.

Dès lors où le CSMP a clairement précisé que « *La mesure envisagée a pour objet l'établissement, sur la base des conclusions auxquelles est parvenu le Cabinet Mazars, d'un mécanisme de péréquation inter-coopératives qui vise à répartir entre toutes les entreprises de presse adhérant aux coopératives, de façon objective, transparente et non discriminatoire, les efforts nécessaires pour assurer la couverture des surcoûts liés à la distribution des quotidiens d'information politique et générale.* » il se pose à la lecture du rapport Mazars deux questions :

- Comment répartir la charge sur chaque publication ou produit concerné par la charge de péréquation ?
- Quel indicateur retenir pour appliquer la charge de péréquation sur chaque publication : exemplaires fournis, exemplaires vendus, chiffre d'affaires réalisé à l'exemplaire fourni ou, chiffre d'affaires réalisé à l'exemplaire vendu ?

Selon le critère retenu, l'impact variera de façon très substantielle.

Nous ajouterons qu'au regard des efforts entrepris et envisagés par les éditeurs de quotidiens afin de simplifier le cahier des charges de leurs journaux, une révision annuelle doit avoir lieu afin de s'assurer que le niveau réel des charges n'a pas varié, y compris à la baisse et/ou que l'organisation générale de la distribution des quotidiens ne doit pas être revue en fonction d'événements que nous ne connaissons pas à ce jour, mais qui pourraient impacter sensiblement celle-ci (*pour illustration cela aurait pu être le cas si les quotidiens avaient décidé en août 2011 de quitter la distribution via le groupage ou de ne plus passer par tout ou partie des dépôts de presse*).

Un approfondissement de la question de l'assiette de répartition et de son actualisation est donc indispensable.

V. Conclusions et positions de la Coopérative MLP relatives aux mécanismes et principes de péréquation

- **Assiette de péréquation**

Globalement, l'assiette des surcoûts spécifiques, au regard des chiffres rapportés par le Cabinet Mazars, ne peut en aucun cas atteindre 26,1 millions d'euros mais doit se situer dans une fourchette qui va, à l'extrême, de 1,2 à 21,6 millions d'euros pour se situer à une valeur moyenne de l'ordre 10,2 millions d'euros, hors prise en compte des subventions publiques perçues par Presstalis et les quotidiens.

Cette problématique doit donc faire l'objet d'une étude approfondie avant de recevoir une quelconque validation des montants qui seront finalement retenus.

- **Répartition de l'assiette de péréquation**

La répartition de l'assiette de péréquation devrait être supportée par tous les usagers du réseau coopératif de distribution de la presse : publications quotidiennes ou périodiques, publications hors presse, produits non presse (diversification), produits et publications importées. Dès lors que l'enveloppe de péréquation ne prend en compte dans le rapport Mazars que des coûts et aucunement les recettes, elle devrait alors se répartir à l'exemplaire fourni de la publication ou du produit distribué.

On soulignera que le CSMP est, par l'effet de la loi, appelé en responsabilité sur « les messageries » soit l'ensemble de leurs activités (lesquelles pèsent sur les comptes sociaux de la chaîne coopérative) et qu'il détermine les différentes catégories de produits distribuées par elles (Presse, AL, EY, PM, PP).

A défaut et si par extraordinaire la clé de répartition n'était pas faite de la façon exposée ci-avant, la clé de répartition proposée pour l'assiette de la péréquation devra correspondre au prorata des ventes montants forts comptabilisées au niveau 1 par les deux messageries, y compris les ventes de presse métropolitaine et export, import, hors presse et diversification (« non-presse »).

- **Réduction des enveloppes de péréquation par dé-péréquation des coûts spécifiques aux SAD**

Dès lors où le secteur introduirait une contribution de la presse magazine en général, et de MLP en particulier, aux surcoûts spécifiques des quotidiens, nous considérons que toute la presse, quotidienne et périodique, devrait bénéficier d'une contribution « à valoir sur celle-ci » au titre des « surcoûts historiques lourdeurs administratives » et « surcoûts historiques » des SAD de la part de Presstalis puisque les surcoûts spécifiques aux quotidiens sont déjà intégrés dans la rémunération « standard » des dépôts alors que la SAD perçoit une rémunération 39% plus élevée.

A tout le moins, MLP considère que ses publications qui n'ont aucune responsabilité sur la structure des coûts des SAD, devraient bénéficier d'un « à valoir » de 4 millions d'euros par an.

- **Quelle péréquation possible pour les publications distribuées par MLP ?**

MLP ne peut accepter un principe de péréquation par nature anticoncurrentielle interdisant son développement et indexant ses coûts de distribution sur les pertes et charges d'un concurrent en position dominante sur son marché.

Il n'en demeure pas moins que la péréquation étant une pratique habituelle de MLP, tant au niveau 1 entre les publications qu'elle distribue, qu'au niveau 2 entre toutes les publications, y compris quotidiennes, une solution doit être trouvée et mise en œuvre afin d'assurer la pérennité de la presse en général et de la presse quotidienne en particulier.

La seule voie possible et raisonnable est une péréquation de moyens où MLP serait en mesure de distribuer tout ou partie des quotidiens nationaux dans le cadre d'une péréquation de moyens (la péréquation de moyens est de fait celle pratiquée dans les dépôts).

Tout au plus, à titre transitoire et dans le cadre d'un calendrier précis, pourrait-elle accepter une contribution financière le temps que soient mis en place les moyens d'une péréquation opérationnelle, dite de moyens, pour tout ou partie de la presse quotidienne.

Cette péréquation financière, qui ne saurait porter comme on l'a vu plus haut sur un montant supérieur à 10,6 millions d'euros, duquel il faudra déduire la contribution supportée au titre des SAD (voir remarques liminaires, point « e », pages 10 et 11) , devra se faire en tenant compte des remarques figurant dans la présente contribution, tant en matière de principes, de périmètre, que de répartition de cette charge de péréquation.